



INFORMATION POUR LES PATIENTS « DONS AUTOLOGUES ».

En vue d'une opération planifiée, vous avez décidé avec votre médecin de donner votre propre sang pour l'intervention. Le sang se conserve au maximum pendant 6 semaines. De ce fait, la période préopératoire propice aux prélèvements est très courte et permet donc un prélèvement d'un maximum de 4 unités de sang. Selon le type d'intervention, votre médecin décide du nombre d'unités de sang nécessaires.

Lors de votre premier don de sang, vous serez examiné par notre médecin, qui jugera si votre état de santé permet un don autologue, les conditions préalables étant un état de santé physique et psychique stable, un taux d'hémoglobine suffisant, un état circulatoire stable (tension artérielle, activité cardiaque, bonne circulation sanguine, fonction pulmonaire suffisante) et un bon état des veines.

Le programme autologue nécessite que vous vous rendiez régulièrement au Service de Transfusion les 5 semaines qui précèdent l'opération (1x par semaine maximum).

Une quantité de 4,5 dl de sang sera prélevée à chacun de vos dons, impliquant un certain effort physique avec parfois des effets indésirables tels qu'une fatigue ou un léger vertige.

L'administration de comprimés de fer à partir du 1^{er} don stimulera la reproduction des cellules sanguines.

DECLARATION DE CONSENTEMENT DU PATIENT POUR UN PROGRAMME DE DONS AUTOLOGUES :

1. Il est recommandé de prendre un petit déjeuner avant le don et de boire suffisamment après.
2. Le temps nécessaire au prélèvement de sang autologue est d'environ 45 minutes par don.
3. Le don de sang peut provoquer des effets indésirables comme une fatigue accrue ou un léger vertige. Nous vous recommandons de ne pas prendre le volant après le don et de vous faire accompagner.
4. Des tests obligatoires sont effectués sur votre sang à chacun de vos dons, tels que les hépatites B et C, le HIV la Syphilis et les enzymes hépatiques.
5. Le don de sang autologue est facturé même s'il n'y a pas de retransfusion (à savoir lors de résultats de laboratoire anormaux ou de non-utilisation).
6. Les produits sanguins sont détruits en cas de non-utilisation.
7. Un besoin supplémentaire de sang homologue peut néanmoins surgir au cours de l'opération.
8. Les frais engendrés sont d'environ Sfr. 270.00 par don. Il est conseillé d'en vérifier le remboursement auprès de votre assurance maladie.
9. Si le programme autologue n'a pu avoir lieu (conditions préalables non favorables au don par exemple), il sera facturé un dédommagement d'environ Sfr. 40.00.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre cette feuille de consentement avec vous pour votre premier don.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris des informations relatives au don de sang autologue et je déclare être d'accord avec celles-ci par ma signature.

Date

Signature donneur de sang autologue
